

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE

Mercredi 8 janvier 2014 à OMEY

Titulaires Présents : Jérôme Roussinet, Martine Menissier, Sylvaine Renault, Jean-Paul Brignoli, Evelyne Valentin, Gérald Inns, Maurice Huet, Gilles Adnet, Antoine Hameau, René Schuller, Etienne Herissant, Nathalie Ducros, Fabrice Revelli, Catherine Dethune, Pierre Huet, Pascal Bieri, Pascal Vansantberghe, Jean Lacourt, Million Bernard, Million Dominique, Denise Cachier, Sylvain Roger, Anthony Jeanson, Jean-Marie Rossignon, Sylvain Oury, Francis Rollet, Gisèle Grez, Ghislain Chevalier, Bernard Cousin, Odile Caque, Marie Ancellin, Philippe Bial, Hubert Fauconnier, Maurice Henriat, Danièle Michel, Alain Gatier, Fabienne Massotte, Joël Perardel, Daniel Faron, Jean-Jacques Pillet, Catherine Pujol, Bernard Furne, Michel Jacquet, Andrée Viart, André Mellier, Philippe Hincelin, Claude Estienne, Roger Berton.

Titulaire(s) absent(s)remplacé(s) : Frédérique Orsini excusée, remplacée par Claudine Brülhart, Francis Levasseur excusé, remplacé par Jacques Levêque son suppléant, François Herbillon remplacé par Colette Robin, sa suppléante.

Titulaire(s) absent(s) non remplacés par un suppléant : Catherine Perrot, Dominique Ferry, Evelyne Didon excusée, Chantal Ferre, Bernard Estienne excusé, Olivier Balourdet excusé, Claude Bourlier, François Blaise, Thierry Gaignette.

Monsieur le Président René Schuller accueille les membres du conseil

## **1. APPROBATION DES STATUTS**

Mr le Président informe que les statuts doivent être validés par le conseil communautaire. Au niveau de la représentation des communes, la commune de Pogny souhaiterait qu'une tranche supplémentaire soit créée : plus de 750 habitants, pour être plus cohérent avec la population des communes. Changer les statuts oblige à consulter l'ensemble des communes, procédure longue. Il est donc convenu que ce point serait étudié après les élections municipales.

## **2. GOUVERNANCE. VICE PRESIDENCE ET BUREAU**

Mr le Président propose que les 3 présidents des CC de la Guenelle, du Mont de Noix et de la Vallée de la Coole soient vice-présidents de la CCMC jusqu'aux prochaines élections municipales.

Accord du conseil communautaire

Constitution du bureau : en plus du président et des vice-présidents, les élus ci-dessous se proposent :

Catherine Pujol, Sylvain Oury, Pascal Vansantberghe, Hubert Fauconnier, Joël Pérardel, Jean Paul Brignoli, Roger Berton, Pascal Biéri, Raphaël Léone André Mellier.

Adoption à l'unanimité

Délégations données à :

Jean Lacour : transport scolaire, notamment le SMTS

Marie Ancellin : assainissement eaux usées et SPANC

Michel Jacquet : distribution de l'eau potable

René Schuller indique que les vice-présidents proposent de gérer les affaires scolaires jusqu'aux élections.

Indemnités des élus : Le président propose que des indemnités de fonctions soient versées aux élus sur la base de la strate de population des EPCI de 1000 à 3000 habitants. Le conseil donne un avis favorable.

### **3. ANC : AVANCEMENT DES ETUDES A LA PARCELLE**

Marie Ancellin présente l'avancement de la réhabilitation des ANC :

415 personnes se sont préinscrites à l'étude à la parcelle ; avec de nouvelles inscriptions, le seuil de 450 inscrits a été atteint.

Une subvention de l'agence de l'eau a été accordée pour 450 études à la parcelle, à hauteur de 60%. Cela représente 76 800 €.

4 réunions publiques ont eu lieu en décembre, 350 personnes environ y ont participé. Les conventions ont été distribuées, retour demandé pour le 15 janvier. A ce jour 135 conventions ont été signées. Une lettre de relance sera adressée aux personnes préinscrites n'ayant pas retournées leur convention pour connaître leur choix définitif. Marie Ancellin précise que toutes les conventions retournées en mairie doivent être envoyées à la CCMC, à Saint Germain.

B3e a commencé à réaliser les études à la parcelle, un premier bilan est prévu mi-février pour prévoir ensuite l'appel d'offres pour la phase travaux. Celle-ci pourrait débuter au cours du 2<sup>ème</sup> semestre.

Une réunion de la commission environnement est fixée au mardi 11 février à 20h30 à Saint germain la Ville pour faire le point sur ce dossier.

### **4. COMMISSION EAU POTABLE**

Michel Jacquet propose de constituer une commission pour travailler sur cette nouvelle compétence de la CCMC.

Se proposent :

Jean Paul Brignoli, Gérard Inns, Maurice Huet, Gilles Adnet, Bernard Cousin, Joël Pérardel, Sylvain Oury, Patrice Biéri, Jérôme Roussinet, Marie Ancellin, Bernard Furne, Joëlle Sourdet, Maurice Henriat

Une première réunion de cette commission est fixée le mercredi 29 janvier à Pogny.

### **5. AMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS**

Les locaux situés au 1<sup>er</sup> étage de la mairie de Saint germain sont en cours d'aménagement et devraient être terminés rapidement. Le mobilier, les ordinateurs et un photocopieur ont été achetés.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

René Schuller indique que, au niveau de l'action sociale proposée aux agents intercommunaux, la CC de la Coole adhérerait au CNAS, la CC du Mont de Noix avait une garantie de maintien de salaire à la MNT.

Le CNAS représente un coût de 195 €/agent, soit 10 000 €/an pour la CC de la Moivre à la Coole. Obligation d'adhérer au CNAS pour l'ensemble des agents.

La MNT est d'un taux de 0,87% de la masse salariale, avec une prise en charge de 50% de la CC, soit 2 500 €/an. Les agents choisissent ou non d'adhérer à la MNT garantie maintien de salaire.

La solution serait d'étendre ces avantages à l'ensemble des agents. Dans la nouvelle CC, le nombre d'agents intercommunaux est d'environ 50.

Le conseil communautaire est d'accord à l'unanimité pour adhérer au CNAS et pour proposer la garantie maintien de salaire aux agents.

René Schuller propose de prendre une délibération lui permettant de faire des CDD pour assurer le remplacement des agents en cas de besoin.

Accord du conseil communautaire

## **7. ETUDE DE FISCALITE**

Afin que la fiscalité de la CCMC ait le moins d'impact possible pour les habitants, René Schuller propose de demander une étude à Mr Laurent Bernard (bureau LB conseil) qui a déjà travaillé sur les statuts et les compétences de la CCMC.

La commission des finances participera à cette étude.

Accord du conseil communautaire

## **8. DELEGATION AUX SYNDICATS**

René Schuller indique que les représentants auprès des différents syndicats assurent leur fonction jusqu'aux élections, hormis le SCOT qui a fait une modification de ses statuts notamment au sujet de la représentation des communautés de communes.

Avec ces nouveaux statuts la CCMC a 9 représentants au SCOT/Pays de Chalons. Se proposent :

René Schuller, Jean Lacour, Pierre Huet, J. M. Rossignon, Joël Pérardel, Mr Berton, Bernard Furne, Françoise Drouin, Jean Paul Brignoli.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité.

## **9. DOSSIERS EN COURS**

CCV Coole : à Nuisement, réalisation d'un gymnase, près de l'école, construction en cours.

CCMN : aménagement d'un bâtiment intercommunal, étude sur internet haut débit.

CCV Craie : à Vésigneul, création d'un gymnase, marché de maîtrise d'œuvre en cours. Il est nécessaire de créer une commission d'appel d'offres pour le choix de l'architecte.

Sont élus : Titulaires : Maurice Huet, René Schuller, Fabrice Révelli, Jean Paul Brignoli, Pascal Vansantberghe

Suppléants : Sylvaine Renaud, Marc Deforge, Michel Jacquet, Marie Ancellin, Jean Lacour

Numérique à l'école : Une subvention FEDER à hauteur de 50% a été obtenue pour l'achat de TNI, classe mobile et la mise en place de l'ENT (espace numérique de travail). Ces investissements vont être réalisés.

Projet maison médicale à Pogny : les professionnels de santé souhaitent se regrouper dans une maison médicale : médecins, kiné, dentiste, infirmières. Le cahier des charges est en cours de réalisation, l'architecte s'est rapproché des professionnels de santé pour connaître leur besoins.

Mr Schuller indique que si le dossier avance rapidement, un prêt de 1000000 € à 2,25 % pourrait être obtenu auprès de la caisse des dépôts. La demande doit être faite avant juillet. Ce projet est également éligible pour une subvention DETR.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Micro-crèche de Saint Germain la Ville : la gestion a été confiée à l'association Pas à Pas. Celle-ci est en liquidation judiciaire et le tribunal a transmis la gestion à une SARL, en intégrant dans l'actif de l'association l'ensemble du mobilier de la crèche appartenant à la CC vallée de la Craie. Laisser la gestion à cette SARL revient à lui laisser la possibilité de faire toute autre activité dans le bâtiment. René Schuller propose de s'opposer à la décision du tribunal et de retrouver un mode de fonctionnement via une association. Pour cela il sera peut-être nécessaire d'aller en justice.

Vœux : Les vœux de la CCMC auront lieu le vendredi 17 janvier à 19h à la salle des fêtes de Vitry la Ville.

Pour la bonne organisation de la CCMC, il est décidé les principes suivants :

### Réunions :

- Les 1<sup>ere</sup> et 3<sup>eme</sup> semaines sont réservées aux réunions des communes
- Les 2<sup>nd</sup> et 4<sup>eme</sup> semaines sont réservées aux réunions de la CCMC : conseils communautaires et réunions des commissions.

### Procès-verbaux et comptes rendus de réunions:

- Ceux-ci sont envoyés à chaque membre du conseil communautaire et aux mairies.
- Les mairies les transmettent à leurs conseillers municipaux.

La séance est levée à 22h30.

Vice-présidente et secrétaire de séance.  
Mme Marie ANCELLIN,

Président.  
M René SCHULLER